

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 JUILLET 2008**

**Délibération  
n° 2008.07.134**

**Extension ZI N° 3 à  
L'ISLE D'ESPAGNAC :  
Cession de parcelle à  
la Société Bâtiments  
Construction  
Rénovation (BCR)**

**LE DIX JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 juillet 2008**

**Secrétaire de séance** : Jacky BONNET

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY

**Excusé(s)** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -  
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**EXTENSION ZI N° 3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : CESSION DE PARCELLE A LA SOCIETE  
BATIMENTS CONSTRUCTION RENOVATION (BCR)**

La société BCR Construction, entreprise générale du bâtiment spécialisée dans l'éco-conception et l'éco-rénovation, est à la recherche d'un nouveau site et nous a fait part de sa recherche d'un terrain d'environ 3 000 m<sup>2</sup> sur lequel est envisagé la construction d'un bâtiment à usage de bureaux et de stockage de 600 m<sup>2</sup> minimum.

Dans ce cadre, la société nous a fait part de son intérêt pour l'extension de la ZI n° 3 et souhaite ainsi acquérir le lot n°1, cadastré AB208, d'une surface de 3 544 m<sup>2</sup>.

La vente du lot concerné pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 106 320 € HT pour une surface totale de 3 544 m<sup>2</sup> (soit 30 € HT le m<sup>2</sup>).

Vu l'avis du Domaine,

La présente vente consentie par la ComAGA, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La ComAGA se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville – rue de la Combe – 16800 SOYAUX.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 18 juin 2008,

**Je vous propose :**

**DE VENDRE** à la société BCR CONSTRUCTION sise Avenue Maryse Bastié - ZI n°3 - BP664 - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour le compte de la société BCR CONSTRUCTION, le lot n°1, cadastré AB208, d'une surface de 3 544 m<sup>2</sup> au prix convenu de 106 320 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes à venir.

**DE METTRE** à disposition de la société BCR CONSTRUCTION, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour le compte de la société BCR CONSTRUCTION, ledit lot afin de déposer le permis de construire puis débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

**D'IMPUTER** la recette au budget annexe développement économique – article 7015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire :   |   |
|---|---|
| <b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b><br><br><b>18 juillet 2008</b> | <b>Affiché le :</b><br><br><b>18 juillet 2008</b> |